

Arrondissement
de Torcy

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame FILLION .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Madame FILLION à Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2026

N°2026_09_28-4

Ref : Direction des finances et de la commande publique

Objet: Utilisation de l'API Impôt particulier de la DGFIP pour calculer les tarifs des services publics payants

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article L.114-8,

CONSIDERANT que la commune souhaite simplifier le calcul des tarifs des principaux services publics payants (pause méridienne de l'enfance et de l'animation, école municipale omnisports, sorties familiales),

CONSIDERANT que la participation des familles est liée à la composition des ménages et au niveau de leurs revenus,

CONSIDERANT que la commune utilise le logiciel « Maélis » de la société SIGEC pour calculer la participation des familles à ces services,

CONSIDERANT que ce logiciel peut collecter des données fiscales des familles par l'intermédiaire de l'interface de programmation d'application (API pour *application programming interface*) « Impôt particulier » de la Direction générale des finances publiques,

CONSIDERANT la nécessité de préciser les données fiscales à collecter par l'intermédiaire de cet API pour les services publics concernés,

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 16 septembre 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

DECIDE d'utiliser l'API Impôt particulier de la DGFIP pour récupérer les données fiscales dont elle a besoin afin de simplifier le calcul de la participation des familles aux principaux services publics payants,

DIT que la participation des familles aux prestations de pause méridienne (animation – enfance), à l'école municipale omnisports et aux sorties familiales est liée au quotient familial,

PRECISE que ce quotient familial est calculé de la manière suivante :

$$\text{QF ville} = \frac{(\text{RFR du foyer} / 12)}{2 + \text{nombre de personnes à charge}}$$

Le RFR du foyer et les personnes à charges sont disponibles sur le dernier avis d'imposition du foyer. Les modalités de déclaration de ces informations et de mise à jour sont décrites dans le règlement de fonctionnement.

DIT que les données fiscales de la DGFIP dont la commune a besoin pour simplifier le calcul de la participation financière des familles aux activités du service animation – enfance à la pause

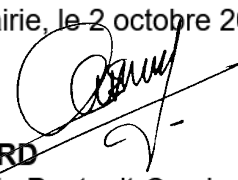
méridienne, de l'école municipale omnisports et des sorties familiales sont les suivantes :

- Identité des personnes
- Adresse pour vérifier qu'ils habitent à Pontault-Combault et appliquer un tarif extérieur s'ils n'habitent pas la commune
- Le nombre de personnes à charge
- Le revenu fiscal de référence pour moduler la participation en fonction de ce RFR,

DIT que les données fiscales collectées concerneront les millésimes N-1 et N-2.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 2 octobre 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20261002-2026_09_28-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026